Présentation du syndicat.

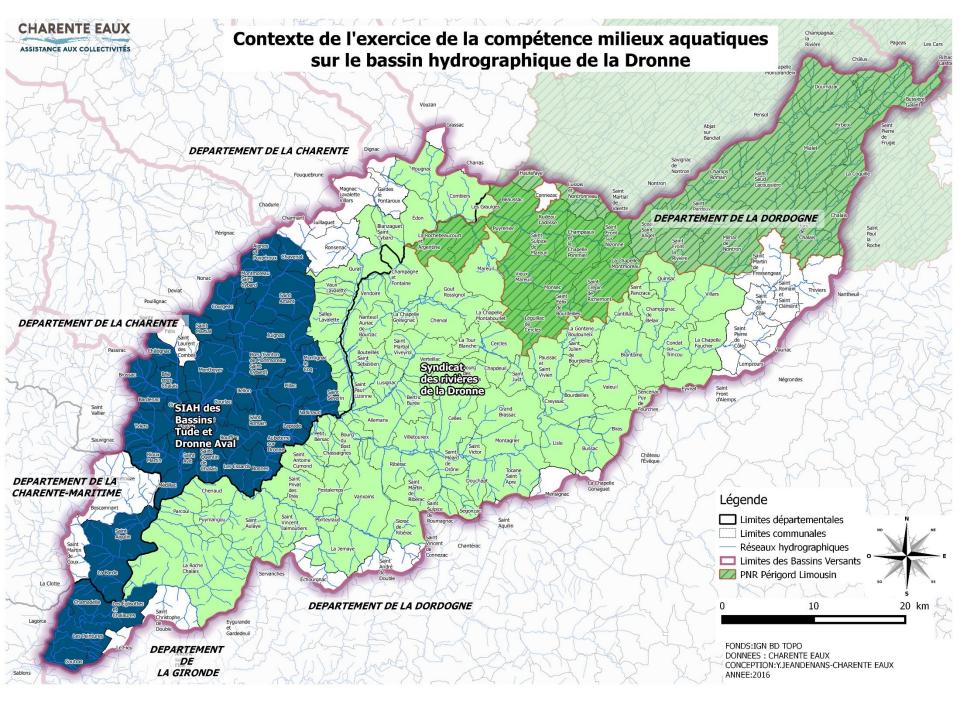
Modalités de mise en œuvre d'une étude globale de bassin versant sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde.



Présentation du syndicat Syndicat Intercommunal d'aménagement hydrauliques des bassins Tude et Dronne Aval



24 000 km² de superficie 150 cours d'eau de plus de 15 km de long représentant 5 300 km 1 500 communes, 11 départements et 5 régions 1 100 000 habitants



Contexte du syndicat

<u>Historique</u>

1968-2011 = SIAH bassin de la Tude – 26 communes – 280 km de berges

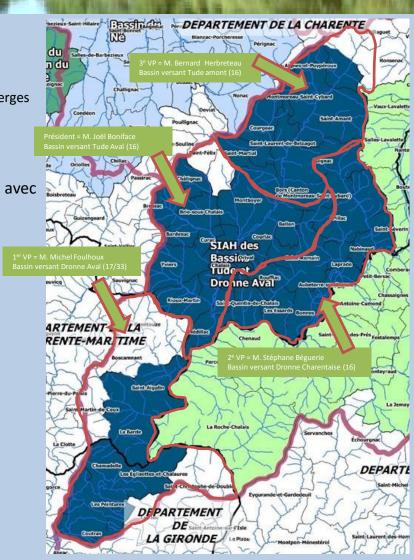
2012- 2015 = SIAH du Sud Charentes : bassin Tude et Dronne : 36 com. - 400km de berges

1994-2016 = SIAH du bassin de la Dronne 7 communes 58 km de berges de Dronne

1er janvier 2016: SIAH des bassins Tude et Dronne Aval (Chalais)

Fusion du SIAH du Sud Charente : bassins Tude et Dronne aval (Chalais) avec le SIAH du bassin de la Dronne (Coutras)

- 3 départements (16/17/33)
- 43 communes
- 495 km de berges (Tude/Dronne et leurs affluents)
- 537 km²
- Taxes communales 100 000€/2016
- 23 000 hab.
- 1 Président 3 Vice-présidents
- 47 titulaires communaux et 43 suppléants
- Un technicien rivière : responsable du service
- Un adjoint technique 70% + technicien de rivière 30%
- Un service comptabilité (temps partiel)
- Un service secrétariat (temps partiel)
- Régie : convention avec un chantier d'insertion depuis 2003



statuts

Article 2 - Compétences

Ce Syndicat a pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes les études ou opérations ayant pour objectif certaines des missions concernant la gestion du milieu aquatique prévues dans l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1^{er} : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant hydrographique ;
- 2^e : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 8^e : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il contribue à la gestion de l'eau et au bon état écologique des eaux de la Tude, de la Dronne aval, de leurs affluents et sous affluents ainsi que de leurs dérivations sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le syndicat a donc pour objectifs de contribuer aux aménagements et entretiens des milieux aquatiques des bassins de la Tude, de la Dronne aval, de leurs affluents, et sous affluents, de leurs dérivations et de l'ensemble de leurs annexes hydrauliques dans le but de contribuer au maintien et/ou l'amélioration du bon état écologique de ces bassins.

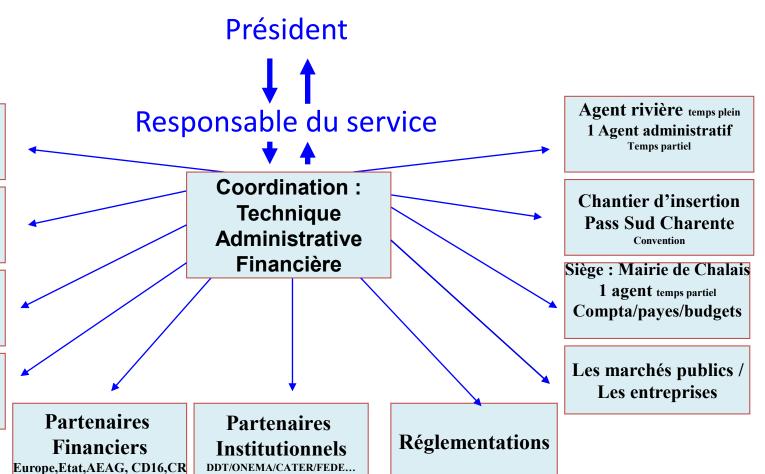
Fonctionnement du Syndicat à vocation unique (SIVU)

Collectivité publique territoriale

Comité syndical

Bureau

vice présidents



Les 43 communes

Les acteurs locaux

Les riverains / les agriculteurs

Les propriétaires de moulins

Programmes et opérations en cours

Ex SIAH bassin de la Tude :

- DIG-09/2016: fin du programme pluriannuel d'entretien décennal de la Tude et de ses affluents
- Tranche n°9 : 2014 en cours de finalisation
- Tranche n°10 : 2015 en cours de finalisation

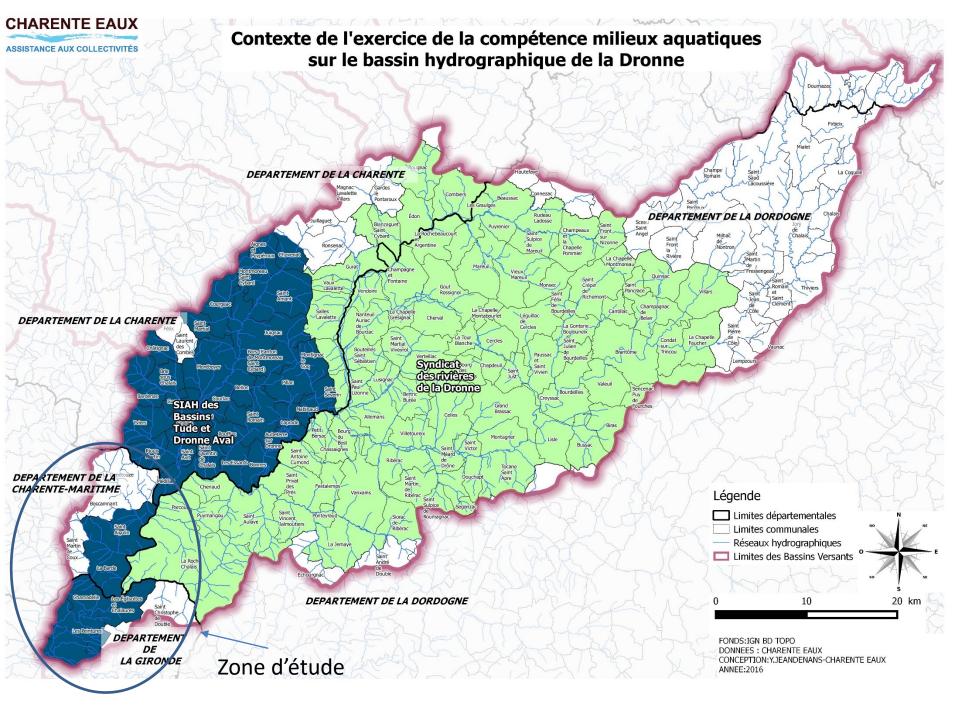
Ex SIAH du Sud Charente

2013 - 2016 : Etude globale de bassin versant sur la Tude, la Dronne charentaise, leurs affluents et astiers (dept.16) : délibération
 12/2015 : Programme décennal = 2016-2026 - en cours d'instruction

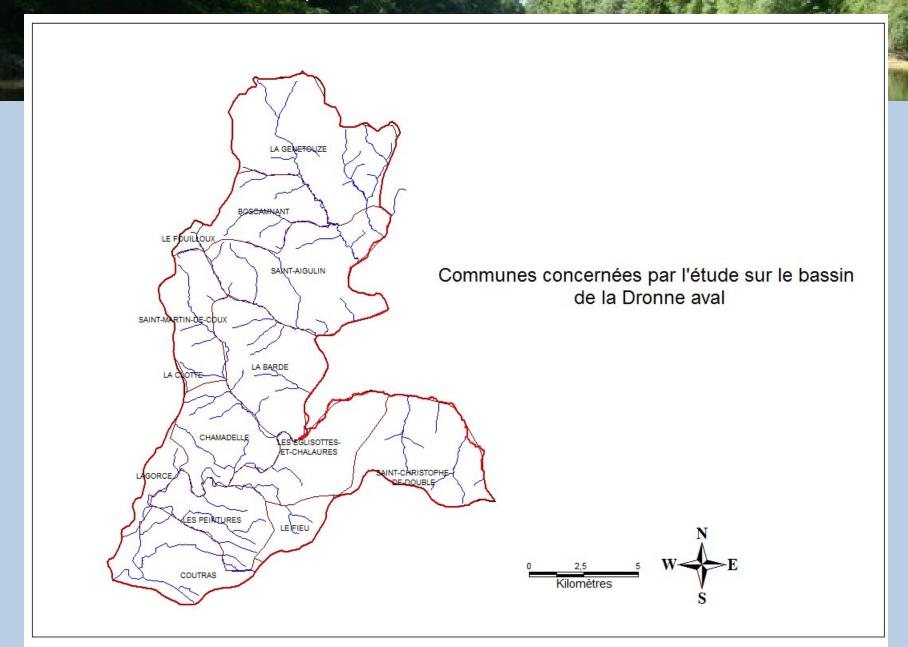
Ex SIAH du bassin de la Dronne

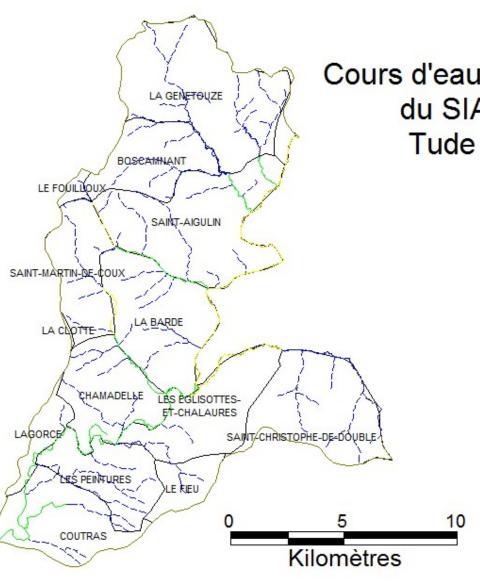
- Fin de la DIG mai 2014
- Lancer une nouvelle étude sur cette partie du territoire : 2016
- Souhait des élus de lancer rapidement une nouvelle étude.
- Réaliser l'état des lieux avec l'ingénérie interne afin de profiter de la saison la plus adéquat pour réaliser les reconnaissances de terrain et lancer parallèlement un marché d'étude pour le reste de l'étude.

Modalités de mise en œuvre d'une étude globale de bassin versant sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde.



Le territoire concerné par l'étude





Cours d'eau sous la compétence du SIAH des bassins Tude et Dronne aval

Légende

- cours d'eau permanent
- --- cours d'eau temporaire
- cours d'eau avec les deux rives sous la compétence du SIAH
- cours d'eau avec une seule rive sous la compétence du SIAH

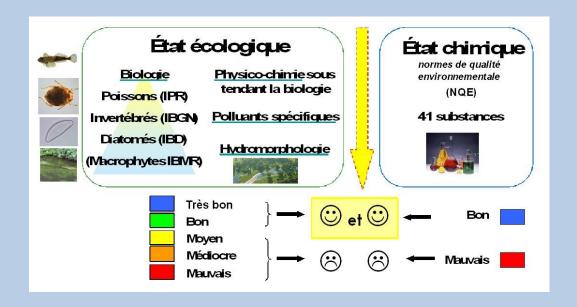
Le territoire concerné

Communes	Linéaire de Dronne (mètres linéaire de berges)	Linéaire des affluents de la Dronne (mlb)	
Boscamnant		5 000* linéaire à vérifier	
Chamadelle	8 875	7 020	
Coutras	9 850	5 540	
La Barde	7 100	8 965	
La Clotte (tête de bassin)	-	-	
La Genétouze	-	9 500* linéaire à vérifier	
Lagorce	4 700	-	
Le Fieu	-	4 000* linéaire à vérifier	
Le Fouilloux (tête de bassin)	-	-	
Les Eglisottes et Chalaures	6 350	1 840	
Les Peintures	7 250	-	
Saint Aigulin	8 175	8 845	
Saint Christophe de Double	-	3 900* linéaire à vérifier	
Saint Martin de Coux	-	4 000* linéaire à vérifier	
	52 300	32 210 + 26 400	



Objectifs

- Préparer une futur programme de restauration sur ce nouveau périmètre
- Objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau



Etat des lieux

Les objectifs de la réalisation de l'état des lieux sont de :

- Décrire les caractéristiques physiques des cours d'eau
- Inventorier et décrire les ouvrages et aménagements existants
- Recenser les occupations du sol et les enjeux riverains
- Effectuer un bilan des usages
- Dresser l'historique des aménagements, usages et travaux réalisés
- Localiser les zones remarquables
- Connaître le contexte réglementaire des cours d'eau et des ouvrages
- Inventorier les projets interférant avec l'espace rivière

Etat des lieux

Eléments prient en compte dans la phase terrain :

- L'état fonctionnel du lit mineur : caractéristique du lit mineur (érosion/sédimentation, diversité des écoulements, diversité des habitats, ...), état fonctionnel de la ripisylve (=végétation en bord de cours d'eau), la continuité écologique (Liste des ouvrages franchissables ou non : hauteur d'eau, lame d'eau sur le seuil, vitesse ...)
- Le lit majeur : localisation des zones humides potentielles (tourbières, forêts alluviales, prairies humides, annexes fluviales, étangs, mares et leurs caractéristiques...)

Concertation

Les objectifs de la concertation sont de :

- Faire partager à chaque étape de l'étude
- Conduire une démarche concertée pour hiérarchiser les enjeux territoriaux, définir des objectifs opérationnels et des sites prioritaires
- Conduire une démarche concertée pour aider les élus à définir et valider une stratégie d'intervention ou de non intervention ou de maintien de l'exitant.

Propositions d'aménagements

L'objectif de cette phase est de proposer des actions pour tendre vers le bon état avec :

- Une liste des actions à réaliser
- Les sites ou zones prioritaires
- Le plan de financement et les partenaires financiers



- Un calendrier prévisionnel pour la mise en place des actions
- Les procédures réglementaires à respecter

		138	亚洲
Phases	Etapes	Syndicat	Prestataire
Phase 1 :	Collecte et analyse des données et informations disponibles	1	0
	Enquête auprès des élus et acteurs locaux	1	0
Etat des lieux	Investigations de terrain	1	0
	Saisie sous SIG et fiches descriptives	1	0
	Restitution cartographique	1	1
	Traitement des données géographiques	0	1
Phase 2:	Analyse des problématiques et des enjeux	1	1
Diagnostic territorial	Restitution cartographique (atlas)	0	1
	Restitution écrite (note de synthèse)	0	1
	Validation par COPIL	1	1
	Partage du diagnostic en commissions géographiques	0	1
Phase 3 : Elaboration de la stratégie de gestion	Enquête sur les orientations et choix stratégiques (élus, acteurs, partenaires)	1	1
	Bilan de la concertation sur la stratégie de gestion	0	1
	Arbitrages en COTECH et/ou COPIL	1	1
	Elaboration et proposition de la version provisoire du PPG (objectifs opérationnels et actions)	1	1
	Concertation sur les objectifs opérationnels et les actions proposés	1	1
	Bilan de la concertation sur la version 1 du PPG	0	1
	Présentation au COPIL et arbitrages	0	1
	Elaboration et proposition de la version 2 du PPG (intégrations des couts et de la programmation)	1	1
	Concertation sur les coûts et la programmation proposés	1	1
Phase 4 : Finalisation du PPG	Bilan de la concertation sur la version 2 du PPG	0	1
	Arbitrages en COTECH	1	1
	Elaboration et proposition de la version définitive du PPG	0	1
	Présentation au COPIL et validation	0	1
	Réunions d'information aux riverains sur le PPG adopté	1	0
Phase 5 : Constitution du dossier de DIG	Rédaction de la demande de DIG	0	1



Phasage des prestations et répartition des taches

Evolution

La GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- Gestion intégrée par bassin versant ou sous bassin hydrographiquement cohérent.
- Compétence obligatoire en Janvier 2018 mise en œuvre avant 2020.
- Missions obligatoires:
 - o l'aménagement de bassins hydrographiques ;
 - o de l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau;
 - de la défense et de la protection contre les inondations (rivière et mer);
 - la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

